AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0219
FR0011980077-FS0096

17 février 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASK

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2015, complété notamment par un courrier reçu le 16 février 2015, la société par actions simplifiée Innovation Capital[1] (57 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2015, le seuil de 25% des droits de vote et le seuil de 20% du capital de la société ASK et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 411 111 actions ASK représentant 2 811 111 droits de vote, soit 18,69% du capital et 24,00% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ASK hors marché.

[1] Société anciennement dénommée CDC Entreprises Innovation et contrôlée au plus haut niveau par la Caisse des dépôts et consignation (CDC). La société Innovation Capital a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 548 981 actions représentant 11 714 718 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.